

La pétition citoyenne pour une convention Penfeld ouverte par la ville de Brest

(Plume Citoyenne) La ville de Brest vient de prendre en compte la pétition proposée par l'association [Rue de Penfeld](#) en vue d'un débat au conseil municipal, lorsque 2 000 signatures sont recueillies. Rue de Penfeld demande un débat citoyen sur le partage de l'usage des rives de la Penfeld, rivière au cœur de la ville à Brest en proposant à la ville d'organiser une Convention Citoyenne Penfeld. Marif et Pierre-Yves nous présentent cette démarche de pétition citoyenne et le contexte de la demande de convention.

La pétition citoyenne peut être [signée en ligne](#) ou dans l'une des mairies de quartier.

Bonjour Marif , Pierre Yves, pouvez-vous vous présenter rapidement et nous dire ce qu'est l'association Rue de Penfeld ?

Je m'appelle Marif Loussouarn. Rue de Penfeld, est une vieille association, créée en 1992 sur la thématique de l'ouverture de la Penfeld, rivière au coeur de la ville à Brest sous emprise de la marine et qui pourrait s'ouvrir beaucoup plus aux civils qu'elle ne le fait.

Je m'appelle Pierre-Yves Brouxel et je fais aussi partie de rue de Penfeld depuis près de 30 ans. A certains moments, cela a avancé : Fêtes maritimes de Brest 92, le port du Château, les Capucins, et d'autres où ça a stagné. Depuis les dernières élections municipales, on remet le sujet sur la table parce que c'est un enjeu d'avenir pour la ville de Brest avec les multiples opportunités d'accès aux rives de la Penfeld.



Pourquoi une convention citoyenne ? Qu'est-ce que vous pouvez en attendre ?

Une convention citoyenne, c'est quelque chose qui élargit le débat en associant davantage la société civile, les associations, les personnes qui s'intéressent à l'avenir de la ville. Sur ce territoire très particulier de la rivière en cœur de ville, ce débat qui fait sens à beaucoup de personnes. L'accompagnement citoyen peut permettre d'éclairer les possibles, de développer une synergie avec l'apport de personnes qui connaissent ces sujets, de se poser la question de quels terrains regagner, d'ouvrir la discussion avec la Marine nationale et les opérateurs de l'État.

Cela permettrait de donner à voir de façon plus vaste et avec des personnes différentes, une autre manière d'entrer dans ce sujet. L'idée est aussi que ce ne soit pas une petite association comme la nôtre qui se démène pour parler du sujet, mais d'élargir le plus possible et d'éclairer la population.

C'est aussi la confiance en ce que des citoyens mis en situation lors d'une convention sont capables de faire des propositions originales et pertinentes comme l'a démontré la convention citoyenne sur le climat.

Une convention, c'est aussi dépasser une forme d'opposition entre civil et militaire, Il ne s'agit nullement comme a pu le déclarer le Maire à la presse de « savoir comment expulser la Marine de la Penfeld », cela n'a jamais été dans nos intentions. On voit bien sur les réalisations comme les Capucins ou le port du Château, que la discussion fait émerger des projets et qu'il n'est pas question d'expulser, mais de construire de nouveaux espaces qui rencontrent un très grand succès.

C'est aussi dépasser l'opposition entre le maire et l'association et sortir de cette dualité en ouvrant plus largement. L'expérience avec le travail de l'architecte-urbaniste Paola Viganò sur le [Plan-Guide Cœur de métropole](#) montre que lorsque l'on discute, quand on a des éclairages, on est tout à fait capable de donner des avis riches, intéressants qui permettent d'ouvrir et de sortir de ce blocage. Aujourd'hui, nos tentatives d'échanges avec la collectivité, ne marchent pas.

Quelles ont été les avancées dans cette ouverture de la Penfeld ?

Un élément déterminant a été la mise en place d'une commission Penfeld après un comité interministériel d'aménagement du territoire en 1998. Cette commission, présidée par le préfet, avec le préfet maritime, le maire de Brest et l'équipement, mais sans ouverture à la société civile, a permis l'ouverture du port du Château (auparavant yacht club de la marine nationale) et des Capucins (auparavant ateliers de la Direction des Constructions Navales.)

Au moment des municipales 2020, on a relancé l'ensemble des

listes candidates pour connaître leurs propositions. Un an plus tard, on a écrit à la liste élue pour savoir qu'est-ce qu'elle allait faire, sans recevoir de réponse. Après, il y a eu l'épisode Covid et à mi-mandat, on relance la question un peu plus fermement puisque des engagements avaient été pris durant la campagne. Mais nous n'avons reçu aucun écho de la collectivité à nos sollicitations, sinon par l'intermédiaire de la presse.

Pourquoi cette pétition citoyenne et qu'est ce que ce dispositif ?

Face à ce blocage dans le dialogue, en cherchant comment mettre le sujet sur la table, on a pensé à utiliser l'outil de « pétition citoyenne » mis à disposition des habitants par la municipalité pour qu'un sujet soit mis à l'ordre du jour d'un conseil municipale de printemps.

La pétition citoyenne est un dispositif qui se déroule en trois étapes. :

- Dans un premier temps une association dépose une pétition sur le site dédié « je participe » et les services municipaux ont deux mois pour juger de la recevabilité de la demande. La pétition a été déposée début septembre.
- Si le principe est validé, ce qui vient de nous être signifié, l'association a quatre mois pour recueillir au moins 2 000 signatures de Brestois de plus de 16 ans. Et s'il y a plusieurs pétitions, les cinq premières sont sélectionnées.
- Le maire peut alors mettre ces sujets en débat au Conseil municipal. C'est une proposition que le maire n'est pas obligé d'accepter.

Nous voulons utiliser ce dispositif pour élargir le débat

auprès de la population sur l'ouverture et le partage de la Penfeld. Et, si on avait les deux mille signatures et que le maire ne souhaitait pas mettre ce sujet au Conseil municipal, ce serait malvenu pour ce dispositif et la participation citoyenne à Brest.

Vous avez commencé le recueil lors des journées du patrimoine, quel en a été l'accueil ?

On est intervenu une demi-journée rue Saint-Malo, lors des journées du patrimoine et on a eu beaucoup de monde avec plus d'une centaine de signatures. C'est un bon début et surtout, on a croisé beaucoup de personnes très intéressées par de nouveaux espaces pour la ville, ou qui découvraient le sujet et pensaient qu'il y avait beaucoup de choses à proposer. J'ai aussi le souvenir d'une action aux Capucins où on demandait aux personnes ce qu'était la Penfeld pour elles ; et dans les réponses, c'était souvent les étangs de Penfeld à Bellevue qui revenaient, mais pas du tout la rivière en centre-ville.

Quand une partie des personnes rencontrées allaient au terrain de la Madeleine qui, on ne sait pas pourquoi, s'était ouvert alors que c'est un terrain militaire, elles découvraient cet espace où se situe le monument historique du bâtiment au Lion et où il n'y a rien depuis des années. Le paradoxe est que ce monument n'était pas ouvert pour les Journées du patrimoine, alors qu'on pouvait visiter le bureau du préfet, des bateaux militaires, l'enceinte militaire, des souterrains militaires. Et pourtant il y a eu neuf millions d'euros de travaux, dont la moitié financée par le ministère de la Culture.

La convention citoyenne parle aux personnes parce qu'il y a eu celle sur le climat, connue pour ses propositions malgré les difficultés ensuite dans la mise en œuvre promise. C'est un sujet, un objet de démocratie que les gens se sont appropriés dans l'esprit et qui intéresse.

Et comme il y a déjà eu une convention citoyenne à Nantes et

une autre à Rennes, c'est l'occasion à Brest de faire le triangle breton !

La pétition citoyenne :
<https://jeparticipe.brest.fr/project/petition-citoyenne/collect/deposez-vos-petitions/proposals/convention-penfeld>

Rue de Penfeld : www.penfeld.net